

**MAIRIE DE MAVILLY-MANDELOT**  
**SEANCE DU 25 février 2013**

L'an deux mil treize, le 25 février à 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel MEUNIER, Maire,

Etaient présents : Messieurs Sylvain BRUCHARD, , JACOTOT Yves, GAGNEPAIN Jean Louis, MARLET Régis, COLLENOT Yves, Mr GAGNEPAIN Alain FINOT Stéphane LAINE Thierry

Etait absent Monsieur JACOTOT Cyril a donné pouvoir à Monsieur JACOTOT Yves

**Réforme des rythmes scolaires,** (délib 2013-01)

Le conseil municipal entérine la proposition de la Communauté d'Agglomération de différer à la rentrée 2014 les nouveaux rythmes scolaires proposés par le Ministre de l'éducation nationale. Compte tenu des frais importants générés par cette réforme qui devront être supportés de toutes façons par les contribuables, le Conseil charge le Maire de rédiger une lettre marquant sa désapprobation sur les modes de financement envisagés.

**PLU de Meloisey** (délib 2013-02)

Le PLU de Meloisey étant arrêté et les communes voisines ayant à se prononcer, le Conseil émet pour Mavilly Mandelot un avis favorable.

**Travaux de la mairie :**

Le permis de construire vient enfin de nous être délivré et le dernier obstacle levé (il s'agissait du maintien du mur de l'appenti lors de la construction de la chaufferie). L'architecte Monsieur BURI va donc dans les semaines qui viennent procéder aux appels d'offres auprès des différents corps de métiers concernés.

**Travaux de Voirie 2013**

- La pose d'enrobé dans 3 voies est proposée au Conseil
- Chemin des brois
- Rue des Houches
- Cour canet

Après discussion le Conseil donne son accord pour les 2 premières propositions et préfère différer la remise en état de la cour Canet au profit du Chemin du dépôt ; un devis sera demandé afin d'établir la demande de subvention auprès du Conseil Général.

**Calvaire :**

Après accord des différentes autorités parties prenantes la remise en état pourra commencer fin avril début mai.

**PLU**

La première réunion avec les nombreuses administrations concernées aura lieu le 4 mars prochain au cours de cette réunion le programme de travail sera défini.

### **Approche du Budget 2013**

Le projet du budget soumis aux Conseillers pour étude est examiné par l'ensemble de ces derniers aucune remarque n'étant effectuée il sera soumis à Monsieur GAROT, le Trésorier avant approbation par le Conseil en mars prochain.

### **Repas des anciens**

La date du dimanche 28 avril est arrêtée. Les bénéficiaires recevront leurs invitations. Ce repas aura lieu comme en 2012 au Restaurant de la Bâche.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Signalétique du Pays Beaunois

Dans le cadre de la démarche qualité, entreprise sur les circuits de randonnées pédestres, la Communauté d'Agglomération a sollicité l'accord pour la pose d'un panneau d'information concernant le sentier n° 6 à côté de celui déjà en place sur le mur du Presbytère. L'accord est donné.

### Prévention des déchets

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, contractualisé entre Beaune côté et sud et l'ADEME, il nous est demandé de désigner un référent parmi les membres du Conseil, après consultation des Conseillers présents et le peu d'intérêt suscité par cette démarche, c'est Thierry Lainé qui s'est proposé pour remplir cette fonction.

### Elagage des platanes et fauchage des chemins.

L'élagage des platanes de la Mairie sera confié à l'Ecureuil des Cimes, comme il y a 2 ans, les marronniers de la place de l'Eglise ne seront pas concernés cette année.

Pour le fauchage, un devis sera demandé à M. FICHOT, Monsieur Y JACOTOT étant chargé de voir avec lui quels sont les travaux à effectuer cette année.

### ZAD

Après plusieurs appels phoniques Mme GIBOULOT a été relancé par lettre afin de connaître le prix actualisé par les domaines, sachant que c'est elle qui a souhaité se charger de cette démarche le prix qui nous avait été communiqué datant de plus d'un an.

### Déménagement de la mairie

Comme nous l'avions évoqué lors d'un précédent conseil le prix de location d'un algéco étant exorbitant nous avons éventuellement envisagé l'achat avec une revente possible d'un modèle d'occasion, mais là encore les coûts de transports étant prohibitifs il a été proposé la solution suivante qui sera pérenne et améliorera le patrimoine communal en attendant la deuxième phase du Cœur de Village avec la construction de la nouvelle salle de rencontre et de convivialité.

### *Remise en état du préau selon les modalités ci-après :*

- Isolation des murs avec des plaques de polystyrène collées
- Abaissement du plafond et mise en place de plaques de BA 13 avec isolation laine de verre et mise aux normes de l'électricité.
- Remplacement de la porte métallique par une porte double vantaux conforme aux normes de sécurité
- Un muret surmonté d'une baie vitrée double isolation. Pour le muret la baie vitrée et la porte une demande de travaux sera déposée à la DDT et un devis demandé à différents entrepreneurs.

En ce qui concerne l'isolation des murs et du plafond, tout comme pour le préfabriqué de l'école, la commune financera les matériaux et l'ALAM effectuera les travaux, comme l'avaient fait les parents d'élèves aidés par des Conseillers.

D'autre part quand la chaufferie sera installée une extension du chauffage sera mise en place.

Cette solution encore une fois pérenne permettra pour un coût inférieur aux locations ou achat et revente d'un algéco, de transférer dans de bonnes conditions la Mairie durant les travaux. Proposition adoptée à l'unanimité.

*Récupération des matériaux lors de la démolition des locaux de la Mairie.*

D'après l'architecte à part les tomettes des sols qui seraient peut être récupérables et revendables ainsi que la chaudière (les radiateurs étant peut-être eux aussi récupérables) tous les autres matériaux seront jetés, le Maire propose le moment venu d'en faire profiter les Mavimandelotins qui pourraient être intéressés, le Conseil yant donné son accord une information sera faite le moment venu.

Séance levée à 22 h 15